



Assemblée générale

Distr. générale
8 février 2016

Soixante-dixième session
Point 133 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 23 décembre 2015

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/70/631)]

70/239. Plan-cadre d'équipement

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 54/249 du 23 décembre 1999, 55/238 du 23 décembre 2000, 56/234 et 56/236 du 24 décembre 2001 et 56/286 du 27 juin 2002, la section II de sa résolution 57/292 du 20 décembre 2002, sa résolution 59/295 du 22 juin 2005, la section II de sa résolution 60/248 du 23 décembre 2005, ses résolutions 60/256 du 8 mai 2006, 60/282 du 30 juin 2006, 61/251 du 22 décembre 2006, 62/87 du 10 décembre 2007, 63/270 du 7 avril 2009, 64/228 du 22 décembre 2009 et 65/269 du 4 avril 2011, la section III de sa résolution 66/258 du 9 avril 2012, la section V de sa résolution 67/246 du 24 décembre 2012, la section IV de sa résolution 68/247 A du 27 décembre 2013, la section VII de sa résolution 68/247 B du 9 avril 2014 et la section VIII de sa résolution 69/274 A du 2 avril 2015, ainsi que ses décisions 58/566 du 8 avril 2004, 65/543 du 24 décembre 2010 et 66/555 du 24 décembre 2011,

Ayant examiné le treizième rapport annuel du Secrétaire général¹, le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2014², le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2014³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴,

1. *Prend acte* du treizième rapport annuel du Secrétaire général¹, du rapport du Comité des commissaires aux comptes² et du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes³;

2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport⁴;

¹ A/70/343.

² Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-dixième session, Supplément n° 5, vol. V [A/70/5 (Vol. V)].

³ A/70/338 et Corr.1, sect. III.

⁴ A/70/441.



3. *Accepte* le rapport du Comité des commissaires aux comptes ;
4. *Approuve* les recommandations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées dans ledit rapport ;
5. *Souligne* que le Gouvernement du pays hôte a un rôle particulier à jouer pour ce qui est de l'appui à fournir au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York ;
6. *Note* que les pays hôtes tirent des avantages, notamment économiques, de la présence de l'Organisation, et qu'ils supportent également des coûts ;
7. *Rappelle* le paragraphe 10 de la section VIII de sa résolution 69/274 A, note avec préoccupation que la démolition du bâtiment temporaire de la pelouse nord, prévue au cahier des charges du plan-cadre d'équipement, a encore été retardée, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les travaux de démontage et de démolition du bâtiment soient menés à bien sans plus tarder, et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport ;
8. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que la valeur commémorative de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld soit préservée ;
9. *Réaffirme* qu'elle est déterminée à ce que la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et l'annexe sud soient rénovées et prie le Secrétaire général de lui présenter selon les procédures établies, pour examen et approbation, des propositions de projets de rénovation de ces deux bâtiments distincts du plan-cadre d'équipement ;
10. *Rappelle* le paragraphe 12 de la section IV de sa résolution 68/247 A et prie à nouveau le Secrétaire général de poursuivre ses échanges de haut niveau avec la ville hôte en vue de régler les problèmes de sécurité relatifs aux bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud et de lui faire rapport à ce sujet dans son quatorzième rapport annuel ;
11. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que la procédure de passation des marchés aboutisse rapidement et que les travaux d'amélioration des conditions de sécurité devant être effectués dans la 42^e Rue et la 48^e Rue soient achevés avant la fin de 2016 ;
12. *Déplore* que des données sur la consommation d'eau et d'énergie antérieure à l'exécution du plan-cadre d'équipement n'aient pas été fournies, ce qui empêche la quantification des gains réalisés, et demande au Secrétaire général de lui présenter, dans son quatorzième rapport annuel, des données sur la consommation actuelle et sur les schémas de consommation antérieurs à l'exécution du projet ;
13. *Note* que les activités postérieures à la rénovation ont été confiées au Bureau des services centraux d'appui du Département de la gestion du Secrétariat et prie le Secrétaire général de veiller à ce que des mécanismes de responsabilité appropriés et des lignes hiérarchiques claires soient en place après la fermeture du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement, et de lui rendre compte à ce sujet dans son quatorzième rapport annuel ;
14. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les dernières activités soient financées au moyen des ressources déjà prévues pour le plan-cadre d'équipement ;
15. *Prie également* le Secrétaire général de veiller à ce que les augmentations par rapport aux coûts prévus soient aussi réduites que possible, et de lui fournir des renseignements détaillés et exhaustifs sur la question dans son prochain rapport annuel ;

16. *Prie en outre* le Secrétaire général de présenter dans son quatorzième rapport annuel des informations actualisées concernant le montant des dernières dépenses et des derniers engagements de dépenses et décaissements afférents au projet, le détail des ressources nécessaires pour les activités restant à exécuter jusqu'à l'achèvement du projet et les économies qui pourraient résulter de la clôture des contrats ;

17. *Demande* au Secrétaire général d'accélérer l'exécution des activités restantes, ainsi que la clôture définitive des comptes du projet ;

18. *Prie à nouveau* le Comité consultatif de demander au Comité des commissaires aux comptes de continuer de présenter chaque année un rapport sur le plan-cadre d'équipement, notamment sur les dernières activités à exécuter, jusqu'à la clôture définitive des comptes ;

19. *Rappelle* le paragraphe 18 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de lui communiquer des données sur les avantages quantifiables qui découleraient de l'exécution du plan-cadre d'équipement ;

20. *Note* que des directives pour la gestion des projets de construction de l'Organisation seront bientôt publiées et engage le Secrétaire général à tenir compte de toutes les recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes et le Comité consultatif à ce sujet, selon qu'il conviendra ;

21. *Prie* le Comité consultatif de demander au Comité des commissaires aux comptes de mettre à jour, s'il y a lieu, son document sur les enseignements tirés du plan-cadre d'équipement, et de l'annexer à son prochain rapport sur le plan-cadre d'équipement.

82^e séance plénière
23 décembre 2015